

À domicile comme en établissement, les femmes sont largement majoritaires parmi les bénéficiaires d'une aide sociale aux personnes âgées. Les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) sont en moyenne plus âgés que les bénéficiaires d'une autre aide. La répartition par âge des bénéficiaires de l'APA est par ailleurs homogène quel que soit le degré de dépendance des personnes.

Les personnes âgées dépendantes peuvent bénéficier de plusieurs dispositifs d'aide sociale des conseils départementaux. Lorsqu'elles restent à leur domicile, elles peuvent solliciter l'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et disposer ainsi d'heures d'aide à domicile, d'aides techniques, d'un aménagement du logement, d'un accueil de jour ou d'un hébergement temporaire dans le cadre du « droit au répit » de l'aidant. Les personnes non éligibles à l'APA à domicile sont, elles, en situation de recevoir des aides ménagères. Les résidents des établissements pour personnes âgées, parmi lesquels les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), peuvent percevoir l'APA sous forme de contribution aux tarifs de la section dépendance des établissements. Les dépenses relatives à la section hébergement peuvent être prises en charge par l'aide sociale à l'hébergement (ASH).

### Plus de femmes que d'hommes parmi les bénéficiaires

Les hommes sont relativement moins nombreux parmi les bénéficiaires d'une aide à domicile<sup>1</sup> que dans l'ensemble de la population des personnes âgées de 60 ans ou plus. Ils ne représentent en effet que 28 % des bénéficiaires d'une aide à domicile

(graphique 1) alors qu'ils constituent 44 % des personnes de 60 ans ou plus<sup>2</sup>.

En revanche, 28 % des bénéficiaires des aides à l'hébergement<sup>3</sup> sont des hommes, soit un ratio proche de celui observé pour l'ensemble de la population vivant en institution (31 % de la population en institution est masculine, d'après le recensement de la population en 2013<sup>4</sup>).

### Plus de la moitié des bénéficiaires ont 85 ans ou plus

L'APA représente 90 % du nombre de prestations versées au titre de l'aide sociale aux personnes âgées. La répartition par tranche d'âge des bénéficiaires de l'aide sociale aux personnes âgées est ainsi très proche de celle des bénéficiaires de l'APA (graphique 2). La moitié des personnes âgées bénéficiaires d'une aide à domicile ont 85 ans ou plus et 23 % ont entre 80 et 84 ans. La proportion de personnes de 85 ans ou plus aidées en établissement est encore plus élevée (59 %) et celle des personnes ayant entre 80 et 84 ans est de 17 %.

Les bénéficiaires de l'aide ménagère ainsi que ceux de l'ASH sont moins âgés que les bénéficiaires de l'APA. En effet, 56 % des bénéficiaires d'une aide ménagère ont moins de 80 ans contre 25 % des bénéficiaires de l'APA à domicile. De même, 36 % des bénéficiaires de l'ASH ont moins de 80 ans

1. Bénéficiaires d'une aide ménagère ou de l'APA à domicile.

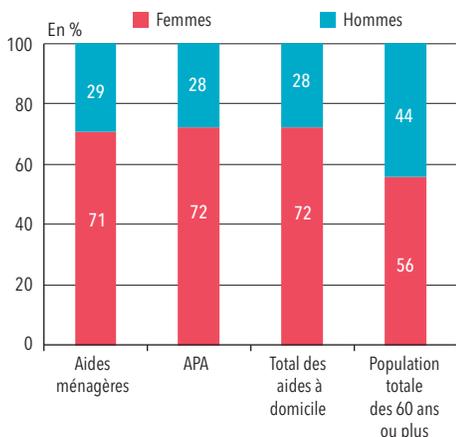
2. Source : INSEE, estimation provisoires de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (résultats arrêtés fin 2016).

3. Bénéficiaires d'une aide sociale à l'hébergement (ASH), de l'APA en établissement ou d'un accueil familial.

4. Sont ici comptabilisées les personnes de 60 ans ou plus vivant dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, une maison de retraite, un foyer ou une résidence sociale. L'année 2013 est la plus récente pour laquelle les résultats du recensement sont disponibles.

## Graphique 1 Répartition par sexe des personnes âgées bénéficiaires d'une aide sociale, au 31 décembre 2015

### 1A-Bénéficiaires d'une aide à domicile

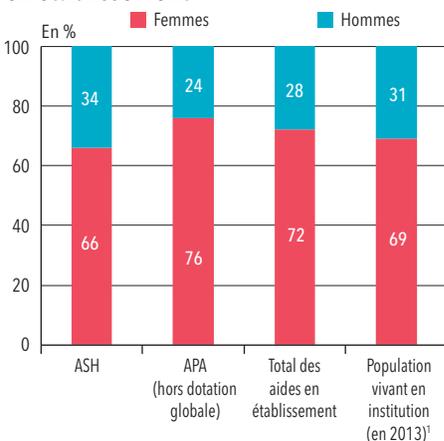


**Note >** Sur la base de 86 départements ayant renseigné la répartition par sexe.

**Champ >** France métropolitaine et DROM (hors Mayotte)

**Sources >** DREES, enquête Aide sociale 2015 ; INSEE, Estimations provisoires de population au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (résultats arrêtés fin 2016).

### 1B-Bénéficiaires d'une aide en établissement



1. Personnes de 60 ans ou plus vivant dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale.

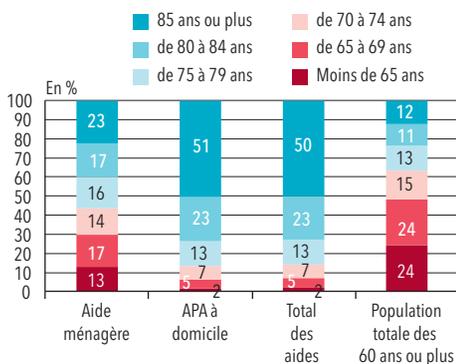
**Note >** Sur la base de 84 départements ayant renseigné la répartition par sexe.

**Champ >** France métropolitaine et DROM (hors Mayotte).

**Sources >** DREES, enquête Aide sociale 2015 ; INSEE, Recensement de la population 2013.

## Graphique 2 Répartition par âge et par type de prestations des personnes âgées bénéficiaires d'une aide sociale à domicile, au 31 décembre 2015

### 2A-À domicile

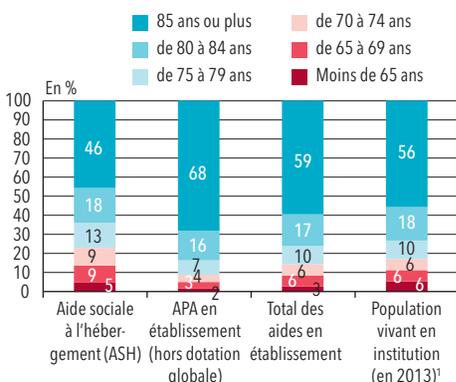


**Note >** Sur la base de 87 départements ayant renseigné la répartition par âge. Les pourcentages sont arrondis à l'unité. La somme peut donc différer légèrement de 100 %.

**Champ >** France métropolitaine et DROM (hors Mayotte)

**Sources >** DREES, enquête Aide sociale 2015 ; INSEE, Estimations provisoires de population au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (résultats arrêtés fin 2016).

### 2B-En établissement



1. Personnes de 60 ans ou plus vivant dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale.

**Note >** Sur la base de 84 départements ayant renseigné la répartition par âge.

**Champ >** France métropolitaine et DROM (hors Mayotte).

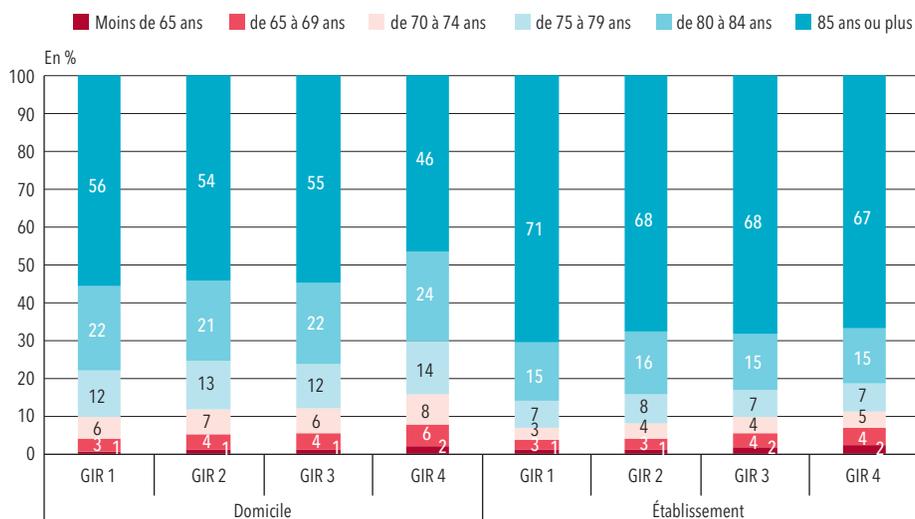
**Sources >** DREES, enquête Aide sociale 2015 ; INSEE, Recensement de la population 2013.

contre 17 % des bénéficiaires de l'APA en établissement.

Globalement, la répartition par âge des bénéficiaires de l'APA à domicile est relativement homogène pour tous les niveaux de dépendance (graphique 3). La proportion des bénéficiaires de l'APA à domicile de moins de 65 ans est faible quel que soit le niveau de dépendance : 1 % pour les groupes iso-ressources GIR 1 à 3 et 2 % pour le GIR 4<sup>5</sup>. Les bénéficiaires de 80 ans ou plus sont en revanche majoritaires, quel que soit le niveau de dépendance. Leur proportion

varie de 70 % en GIR 4 à 78 % en GIR 1 (le groupe des personnes les plus dépendantes). Les personnes de 85 ans ou plus sont toutefois un peu moins présentes en GIR 4 (46 % contre 56 % parmi les GIR 1). La répartition par âge des bénéficiaires de l'APA en établissement est similaire, pour tous les niveaux de GIR. Les personnes de moins de 65 ans ne représentent que 1 % à 2 % de ces bénéficiaires tandis que celles de 85 ans ou plus sont nettement majoritaires (entre 67 % et 71 % des bénéficiaires selon le GIR). ■

**Graphique 3 Répartition des bénéficiaires de l'APA à domicile et en établissement par GIR et par tranche d'âge, au 31 décembre 2015**



**Note** > Sur la base des 85 départements ayant ventilé les bénéficiaires de l'APA à domicile par GIR et par tranche d'âge et des 82 départements l'ayant fait pour l'APA en établissement.

**Champ** > France métropolitaine et DROM (hors Mayotte).

**Source** > DREES, enquête Aide sociale 2015.

**Pour en savoir plus**

> **Bérardier M.**, 2015, « Aide sociale à l'hébergement et allocation personnalisée d'autonomie en 2011 : profil des bénéficiaires en établissement », DREES, *Études et Résultats*, n° 909, mars.

> **Bérardier M.**, 2014, « Les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile et leurs ressources en 2011 », DREES, *Études et Résultats*, n° 876, février.

5. Voir fiche 4.